

NC 01

Norme Comptable Générale

Objectifs

1. Les objectifs des états financiers ont été définis par le cadre conceptuel de la comptabilité financière. Ils consistent notamment à fournir des renseignements utiles à la prise de décisions économiques sur la situation financière, la performance et la manière avec laquelle l'entreprise a obtenu et dépensé des liquidités.

2. La présente norme traite de la manière selon laquelle les états financiers sont présentés et ce, afin d'atteindre de tels objectifs.

Elle fournit des directives pour la présentation des états financiers selon une structure qui maximise leur intelligibilité et fixe les modèles des différents états financiers publiés par les entreprises.

La proposition de modèles a l'avantage d'accroître la possibilité pour l'utilisateur de comparer les états financiers des différentes entreprises et d'améliorer par conséquent, leur intelligibilité.

Ces modèles offrent également des possibilités de flexibilité en reconnaissant à l'entreprise le droit de procéder aux ajouts et/ou combinaisons de postes si elle juge que, compte tenu de ses spécificités, de tels ajouts et/ou combinaisons augmentent la pertinence des informations pour les utilisateurs de ses états financiers.

3. La norme générale ne se substitue pas aux autres normes comptables en ce qui concerne les informations à fournir par l'entreprise et que ces normes exigeront. Cependant, les informations à publier exigées par la norme générale et qui n'auraient pas été prévues par les autres normes, sont de nature à améliorer les qualités que doit revêtir l'information fournie par les états financiers. Leur divulgation, avec les informations prévues par les autres normes, est requise afin de rendre les états financiers plus intelligibles, pertinents, fiables et comparables.

4. La norme comptable générale est constituée de 3 parties :

- **La première partie** comporte les dispositions relatives à la **présentation des états financiers**.
- **La deuxième partie** intitulée "**Organisation comptable**" traite des règles et principes d'organisation comptable de l'entreprise afin qu'elle puisse préparer et présenter des informations comptables qui répondent aux caractéristiques qualitatives définies dans le cadre conceptuel de la comptabilité financière.
- **La troisième partie** de cette norme comporte une **nomenclature comptable**, certaines définitions et règles de fonctionnement des comptes.

Champ d'application

5. La présente norme comptable s'applique pour la présentation des états financiers et l'organisation comptable des entreprises. Les entreprises régies par des normes comptables sectorielles appliquent les dispositions de la présente norme dans la mesure où il n'y est pas dérogé par les normes sectorielles spécifiques.

Date d'application et dispositions transitoires

6. La présente norme est applicable aux états financiers relatifs aux exercices ouverts à partir du 1er Janvier 1997.

Pour les besoins de présentation des états financiers comparés du premier exercice clôturé à partir du 31 Décembre 1997, les états financiers relatifs à l'exercice précédent, doivent être présentés selon les dispositions de la première partie de cette norme.

Une note, accompagnée de tableaux, décrivant et justifiant le passage de l'ancienne à la nouvelle présentation des différents postes et rubriques, doit être jointe aux états financiers relatifs au premier exercice clôturé à partir du 31 Décembre 1997.

Les parties intitulées "Organisation Comptable" et "Nomenclature Comptable et Fonctionnement des Comptes" sont applicables pour les exercices ouverts à partir du 1er Janvier 1997 avec obligation de conserver les documents et supports, afférents aux anciens états financiers, selon les conditions de délais et de forme exigées par les dispositions légales en vigueur. Tout changement opéré doit être explicité et motivé dans un document à conserver dans les mêmes délais que ceux relatifs à la conservation des documents comptables eux-mêmes.

ERROR: undefinedresource
OFFENDING COMMAND: findresource

STACK:

/0
/CSA
/0
/CSA
-mark-